

Demande de souscription Assurance Mobil-home

L'ASSURANCE MOBIL-HOME EN VALEUR D'ACHAT PENDANT 5 ANS

Vous souhaitez souscrire à une assurance Multirisque Habitation pour une résidence secondaire couvrant votre responsabilité civile en cas d'incendie, dégâts des eaux et en tant que propriétaire d'un mobil-home ainsi que pour les dommages que pourraient subir votre habitation et vos biens personnels en tant que propriétaire occupant ou propriétaire loueur en meublé (LMNP).

Le porteur de risque peut-être la Compagnies Allianz ou la Compagnie Altima, filiale de la MAIF via April Partenaires pour une formule unique, et dont les garanties, franchises, exclusions et conditions tarifaires sont identiques.

Les modalités de cette formule unique sont les suivantes :

1. Biens supplémentaires assurés : Font également partie des biens assurés, les installations extérieures suivantes : terrasses, pergolas, abris clos et couverts, lorsque les dommages résultent : d'un incendie, d'une explosion, de la chute de la foudre ou de l'action de l'électricité ; du choc d'un véhicule terrestre dont vous n'avez ni la propriété, ni l'usage, ni la garde, d'une tempête, de la grêle ; d'une « catastrophe naturelle » reconnue par Arrêté Interministériel.

2. Dispositions spécifiques pour la garantie « Vol et Vandalisme » : Le vol des appareils de diffusion, de reproduction et d'enregistrement de son et d'images, de traitement de l'information, des appareils photos est limité à 1500€. De plus, le vol de ces biens, à l'exception des téléviseurs, n'est pas couvert pendant toutes les périodes d'inoccupation. Par dérogation aux Dispositions Particulières, le niveau de protection applicable est le niveau N1.

3. Modalités d'indemnisation particulières : si à la date du sinistre le mobil-home a été acheté neuf ou d'occasion il y a moins de 5 ans et dont l'ancienneté est de 10 ans maximum, il sera indemnisé en coût de reconstruction ou de réparation à l'identique sans toutefois dépasser le prix d'achat (frais de transport et d'installations compris)

4. Tableau des montants de garanties et de franchises : Le contrat ne comporte pas de franchise générale, sauf s'il est prévu dans le tableau de garanties ci-joint une autre franchise; auquel cas c'est cette dernière qui s'applique.

COORDONNÉES DE L'ASSURÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Activité professionnelle : _____

E-mail: _____

Situation matrimoniale : _____

Adresse : _____

Code postal: _____

Ville: _____

Tél. portable: _____

Tél. domicile: _____

LE MOBIL-HOME EN RÉSIDENCE SECONDAIRE *S'il s'agit de votre résidence principale, merci de nous contacter*

Marque : _____

Type : _____

Nombre de chambres : _____

Année de construction du mobil-home : _____

Votre mobil-home est-il mis en location, occasionnellement ou fréquemment :

OUI NON

ADRESSE DU CAMPING D'ACCUEIL DU MOBIL-HOME À ASSURER

Nom du camping : _____

Rue : _____

Ville: _____ Code postal : _____

TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES	PLAFOND TTC par année d'assurance	FRANCHISES
DOMMAGES AUX BIENS		
Habitation		
Incendie et Evénements assimilés		Néant
Catastrophes Naturelles	A concurrence des dommages au mobil-home et aux dépendances avec un maxi de 80 000 €	Franchise légale
Tempêtes Grêle Neige		10% des dommages mini 230 €
Installations Extérieures	A concurrence de 1500 €	
Contenu	A concurrence de 15 500 €	Néant
Sous réserve des limitations particulières suivantes		
Dégâts des Eaux		
- Contenu	7 650 €	Néant
- Débordement/refoulement des égouts et des conduites souterraines	7 650 €	230 €
- Infiltrations au travers murs/façades	7 650 €	
- Gel des conduites	7 650 €	
- Autres liquides	7 650 €	Néant
- Frais de recherches de fuites	3 100 €	
- Inondations hors Catastrophes Naturelles	4 500 €	380 €
Vol/Vandalisme		
- Contenu du mobil home	7 650 €	Néant
dont vol en dépendances	1 500 €	
- Vol des biens immobiliers en résidence secondaire	4 000 €	230 €
- Remplacement des serrures	765 €	Néant
- Actes de vandalisme extérieur	7 650 €	10% des dommages mini 460 € maxi 2 000 €
- Vol/vandalisme des objets de valeur		Non garanti
Bris des Glaces ou d'autres biens		
- Biens assurés	A concurrence de 600 € par sinistre et 1 500 € par année d'assurance	
- Vérandas	7 650 €	Néant
- Clôture provisoire		
Dommages électriques		
Perte du contenu des congélateurs/ réfrigérateurs	1 500 €	
Catastrophes naturelles		
- Frais de déblais et de démolition	Frais engagés	Franchise légale
Frais complémentaires		
- Mesures de sauvetage	Frais engagés	
Frais de déblais et démolition avec une sous-limitation pour les frais de déblais des biens appartenant à un voisin suite à une tempête		Néant
- Perte de loyers	1 an	
- Perte d'usage	Valeur locative annuelle (1 an)	
Perdes Pécuniaires		
- dont honoraires d'expert	10% de l'indemnité bâtiment / contenu	Néant
	5% de l'indemnité bâtiment / contenu	
GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE		
Responsabilité Civile Incendie/Dégâts des Eaux		
- A l'égard du locataire ou du propriétaire	Sans limitation de somme pour les dommages matériels	
	305 000 € pour les pertes pécuniaires consécutives aux dommages matériels	
- A l'égard des voisins et des tiers	3 050 000 € dont 305 000 € pour les pertes pécuniaires consécutives aux dommages matériels	Néant
Responsabilité civile Propriétaire d'immeuble		
- Dommages corporels	4 600 000 €	
- Dommages matériels	1 500 000 €	



COTISATION : **220 € TTC**

DATE D'EFFET DU CONTRAT : / /

PAIEMENT : Le contrat ne prendra effet qu'après règlement de la cotisation, par le mode de paiement de votre choix

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES LE 5 DU MOIS : Annuel Mensuel

→ *RIB à joindre à cette demande de souscription*

VIREMENT BANCAIRE sur le compte : IBAN : FR76 3000 4003 1300 0102 7721 126 / BIC : BNPAFRPPXXX

→ Nom & Prénom du titulaire du compte :

CHÈQUE BANCAIRE français (à joindre avec cette demande de souscription) : 220 € à l'ordre du TOLEDE Groupe Assurances

ENVOI DE DOCUMENT + joindre la photocopie de votre carte d'identité recto/verso

- Par courrier : TOLEDE Groupe Assurances, 13/19 avenue Charles Regazzoni, 17200 Royan

- Par e-mail : mobil-home@tolede-groupe.com

<p><input type="checkbox"/> Je demande l'établissement d'un contrat multirisque habitation mobil-home, sous réserve de l'acceptation de la garantie par la compagnie et je reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de notre offre unique et du tableau de garanties ci-joint. Les conditions générales sont disponibles sur www.assurancemobilhome.com</p>	<p>Je, soussigné(e), certifie exacts les renseignements fournis dans ce dossier. Fait à le</p> <p>Signature :</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tolède Groupe et Associés - www.tolede-groupe.com

13/19 Avenue Charles Regazzoni 17200 Royan, 05 46 38 76 65, mobil-home@tolede-groupe.com

Agents généraux en assurances - SARL au capital social de 1 548 800.00€ - RCS Saintes 824 263 867 - Orias : 17000510 www.orias.fr ACPR 4 place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09